

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130516-2013\_B158-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2013  
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B158**

**OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Christian BURLE pour son déplacement à Jurançon les 15 et 16 avril 2013 dans le cadre de la mise en place d'une pépinière d'entreprises agricoles**

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Egulles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(s) :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 16 MAI 2013**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Institution**

**Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Christian BURLE pour son déplacement à Jurançon les 15 et 16 avril 2013 dans le cadre de la mise en place d'une pépinière d'entreprises agricoles**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Deux axes stratégiques constituent la Charte agricole du Pays d'Aix : le renforcement de la performance économique des exploitations agricoles et le maintien des espaces agricoles.

Les missions du Service agriculture de la CPA s'inscrivent dans ce cadre (création d'une Halle de producteurs, veille foncière etc.).

Un nouveau projet porteur est en cours de réalisation : la création d'une couveuse agricole, qui a pour vocation d'aider l'installation des jeunes agriculteurs.

La mise en place de cette action d'envergure a nécessité une visite sur le terrain auprès d'une structure spécialisée : la « SAS Graines ».

Le déplacement de Monsieur Christian BURLE concerne une visite à Jurançon les 15 et 16 avril 2013.

**Exposé des motifs :**

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'il accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

---

Face aux enjeux de déprise agricole, du vieillissement des populations rurales, de la préservation de la qualité du patrimoine naturel du Pays d'Aix, et grâce aux principes d'aides édictés dans la Charte agricole du Pays d'Aix, la CPA se lance dans le projet de création de couveuse agricole.

Le principe est de mettre des terres à la disposition des jeunes agriculteurs, de les appuyer et de les conseiller dans leur installation.

Telle est la vocation des « couveuses ou pépinières » que le service agriculture de la CPA a la volonté de créer sur son territoire.

Avec l'implication des acteurs référents en la matière (lycée agricole de Valabre, les Maisons Familiales Rurales...), le service agriculture va proposer des terrains agricoles, que la CPA aura préalablement achetés, à ces jeunes agriculteurs à des conditions commerciales préférentielles (à définir).

Le succès de cette initiative dépend:

- du soutien des maires des communes de la CPA.
- de la capacité financière de la CPA à acquérir les terrains nécessaires et suffisants
- des critères de choix des jeunes agriculteurs sélectionnés (viabilité de leurs projets)
- de l'efficacité du service agriculture,

### **Visite et mission du Service Agriculture en compagnie de l' élu Monsieur Christian BURLE :**

Afin de mettre le maximum d'atouts de côté, a été organisée une rencontre le 16 avril 2013 à la SAS GRAINES (basée près de Pau), seule structure sur le plan national

ayant réussi significativement et depuis 6 ans avec différents partenaires, à créer « couveuses ou pépinières » dont les jeunes agriculteurs ont pu devenir des agriculteurs viables.

### **Déroulement :**

>**Départ** en voiture (plus économique que le train) d'Aix en Provence le **15 avril** en fin de matinée en direction de Jurançon, près de Pau.

- Visite de la structure SAS Graines
- Rencontre avec les « couvés » et des agriculteurs « tuteurs »
- Atelier de travail concernant la mise en place du dispositif (administratif, juridique, logistique...) en concertation et avec l'aide de la structure porteuse.

>**Retour le 16 avril 2013** en fin de journée à Aix en Provence.

La création d'une première « couveuse ou pépinière » sur le territoire de la CPA est envisagée pour la fin de l'année 2013.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Christian BURLE pour son déplacement à Jurançon les 15 et 16 avril 2013 ;
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

**OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Christian BURLE pour son déplacement à Jurançon les 15 et 16 avril 2013 dans le cadre de la mise en place d'une pépinière d'entreprises agricoles**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Marvise JOISSAINS MASINI**



**25 MAI 2013**